

Ville de Coaticook

grille des usages principaux et des normes

	Usage dominant	Classes d'usages	Article de zonage	Zones							
				RC-312	RB-313	RD-314					
USAGES	HABITATION	classe A - unifamiliale			•	•	•				
		classe B - bifamiliale		•		•	•			•	
		classe C - trifamiliale		•		•		•	•	•	
		classe D - multi. (moins de 10 log.)		•				•			
		classe E - multi. (10 log. et plus)		•				•			
		classe F - communautaire									
		classe G - mobile	art. 21.3								
	COMMERCE	classe A-1 spectacles, culture									
		classe A-2 bars									
		classe A-3 clubs sociaux									
		classe A-4 récréation intérieure									
		classe A-5 récré. ext. intensive	art. 22.4								
		classe A-6 récré. ext. extensive									
		classe A-7 récré. ressource									
		classe A-8 arcades									
		classe A-9 caractère érotique									
		classe B-1 bureaux		•						•	
		classe B-2 services		• [1]						• [1]	
		classe B-3 vente au détail									
		classe C-1 hébergement									
		classe C-2 gîte du passant		• [2]			• [2]			• [2]	
		classe C-3 restauration									
		classe C-4 casse-croûte									
		classe C-5 résidence de tourisme									
		classe C-6 hébergement établissement d'enseignement									
classe D-1 poste d'essence				art.22.3, 22.8							
classe D-2 station service				art.22.3, 22.8							
classe D-3 lave-autos				art.22.3, 22.8							
classe D-4 vente de véhicules				art.22.3, 22.8							
classe D-5 pièces et acces.				art.22.3, 22.8							
classe D-6 entretien				art.22.3, 22.8							
classe E-1 const., terrassement											
classe E-2 vente en gros, transport											
classe E-3 para-agricole											
classe E-4 autres usages comm.											
classe E-5 mini-entrepotage											
INDUSTRIE	classe A										
	classe B										
	classe C										
	classe D extraction										
	classe E récupération, recy.										
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	classe A-1 services gouv.										
	classe A-2 santé, éducation										
	classe A-3 centres d'accueil										
	classe A-4 services culturels										
	classe A-5 sécurité, voirie										
	classe A-6 lieux de culte										
	classe B parcs, terrains de jeux		•			•			•		
	classe C équip. publics		•			•			•		
classe D infras. publiques		•			•			•			
AGRICOLE	classe A agriculture, forêt										
	classe B établissements d'élevage										
	classe C activités complé.										
	classe D formation agricole										
	classe E animaux domestiques	art. 24.4									
NOR- MES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	isolée		•			•		•		
		jumelée					•		•		
		en rangée				•				•	
	Notes particulières [1] limité aux services de soins médicaux et non médicaux à la personne [2] usage assujetti aux dispositions des articles 21.2 et suivants applicables aux usages complémentaires										

Ville de Coaticook

grille des usages principaux et des normes

		Article de zonage	Zones				
			RC-312	RB-313	RD-314		
NORMES (suite)	IMPLANTATION	marge de recul avant min. (m)	3,6	7,6	3,6		
		marge de recul avant max. (m)	4	—	4		
		marge de recul latérale min. (m)	2 [a]	2	2 [a]		
		marge de recul latérale max. (m)	—	—	—		
		somme des marges de recul latérales min. (m)	6	6	6		
		marge de recul arrière min. (m)	3	3	3		
	BÂTIMENT	hauteur minimale (étage)	2	—	2		
		hauteur maximale (étage)	3	2	3		
		hauteur maximale (m)	12	9	12		
		hauteur minimale (m)	10	—	10		
		façade minimale (m)	7.3 [b]	7,3	7.3 [b]		
		profondeur minimale (m)	6,7	6,7	6,7		
	RAPPORTS	superficie min. au sol (m ca)	55	55	55		
		espace bâti/terrain max., bâtiment principal (%)	30	30	30		
	AUTRES NORMES	espace bâti/terrain max. bâtiment accessoire (%)	10	10	10		
	DIVERS	AMENDEMENT	règl. 6-1-23 en vigueur 19 octobre 2009	X			
			règl. 6-1-52 en vigueur 16 mars 2016	X		X	
			règl. 6-1-59 (2017), en vigueur 21 juin 2017		X		
règl. 6-1-60 (2017), en vigueur 21 février 2018			X		X		
notes particulières		[a] dans le cas d'une habitation jumelée ou en rangée, la marge de recul latérale, du côté du mur mitoyen, est de 0 mètre. [b] dans le cas une habitation en rangée, la façade minimale est de 6 mètres.					